

CAISSE DES ECOLES
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20

RÉUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 13 AVRIL 2021 À 9 H00
EN VISIOCONFÉRENCE
PRÉSENTATION ET VOTE DES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES ET RAPPORTS DIVERS

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Écoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

211370 11117
CAISSE DES ECOLES
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CE/

RÉUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 13 AVRIL 2021 À 9 H00
EN VISIOCONFÉRENCE
PRÉSENTATION ET VOTE DES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES ET RAPPORTS DIVERS

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Écoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Étaient présents : 5

- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale
- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale
- Madame Alpha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Canet
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Capelette

Étaient représentés : 4

- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires par Madame FURACE
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur par Madame GUEDJALI
- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, par Monsieur HUGUET
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Huveaune par Monsieur GALLAIS

Étaient excusés : 2

- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Joliette,
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Corniche

Étaient absents : 13

- Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale
- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Estaque
- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Belle de
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Barnabé
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Éducation Nationale Aygalades
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Éducation Nationale Longchamp
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Charles
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Madrague
- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Éducation Nationale Allauch Plan de cuques
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille la Rose

Monsieur le Président procède à la lecture et à l'analyse du compte rendu d'activité 2020. Il souligne l'impact de la crise sanitaire sur les actions de la Caisse des Écoles qui n'ont pas pu être réalisées dans la majeure partie des cas.

Il s'agit notamment des transports pour sorties pédagogiques, des séjours ou bien des manifestations se déroulant hors de l'école, comme par exemple la distribution des prix, les ateliers du goût ou encore la remise des prix du prix du livre jeunesse.

211370
Étaient présents : 5

- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale
- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale
- Madame Alpha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Canet
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Capelette

Étaient représentés : 4

- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires par Madame FURACE
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur par Madame GUEDJALI
- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, par Monsieur HUGUET
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Huveaune par Monsieur GALLAIS

Étaient excusés : 2

- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Joliette,
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Corniche

Étaient absents : 13

- Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale
- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Estaque
- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Belle de
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Barnabé
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Éducation Nationale Aygalades
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Éducation Nationale Longchamp
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Charles
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Madrague
- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Éducation Nationale Allauch Plan de cuques
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille la Rose

Monsieur le Président procède à la lecture et à l'analyse du compte rendu d'activité 2020. Il souligne l'impact de la crise sanitaire sur les actions de la Caisse des Écoles qui n'ont pas pu être réalisées dans la majeure partie des cas.

Il s'agit notamment des transports pour sorties pédagogiques, des séjours ou bien des manifestations se déroulant hors de l'école, comme par exemple la distribution des prix, les ateliers du goût ou encore la remise des prix du prix du livre jeunesse.

211320

13117

I : Adoption du compte de gestion 2020 délibération 2021/02 :

Monsieur HUGUET informe l'assemblée que le compte de gestion établi par Monsieur Jean-Christophe CAYRE, Trésorier de Marseille Municipale et Métropole, du 02/03/2020 au 29/01/2021 et Monsieur Pierre-Jean BOUELLAT Trésorier de Marseille Municipale et Métropole du 01/01/2020 au 01/03/2020, est conforme au compte administratif de la Caisse des Ecoles.

L'assemblée après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II : Adoption du Compte administratif 2020 délibération 2021/03 :

Le Président ayant quitté la réunion pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame CERMOLACCE Conseillère Municipale, membre du comité préside la séance.

Ce compte présente les résultats de l'exercice 2020, en accord avec le comptable, Receveur des finances.

L'assemblée après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

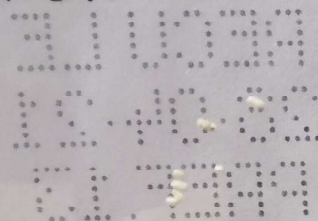
III : vote du Budget primitif 2021 délibération 2021/04 :

Le Budget Primitif de la Caisse des Écoles pour 2021 est arrêté aux chiffres suivants inscrits à la balance générale :

LIBELLES	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DU COMITE
DÉPENSES		
- FONCTIONNEMENT	1 731 787,34 €	1 731 787,34 €
- INVESTISSEMENT	263 824,87 €	263 824,87 €
RECETTES		
- FONCTIONNEMENT	1 731 787,34 €	1 731 787,34 €
- INVESTISSEMENT	263 824,87 €	263 824,87 €
DÉFICIT GLOBAL	0	0
EXCÉDENT GLOBAL	0	0

21/370

14/17



DÉPENSES

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) *Les actions autour de la lecture*

Un budget de 242 000 € est reconduit pour le renouvellement des livres de bibliothèque :

Concernant l'opération **Distribution des Prix**, Monsieur HUGUET informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été formé pour réfléchir à son évolution notamment sur les critères de sélection des lauréats.

Ce groupe de travail est composé d'élus d'arrondissements, des représentants de l'Éducation Nationale et d'enseignants et des parents d'élèves. La dernière réunion qui s'est tenu le vendredi 09 avril a permis de proposer les premiers changements. C'est ainsi que cette année seront récompensées deux classes de chaque école élémentaire qui auront porté des projets autour des valeurs du « vivre ensemble », de « la parité », de « la solidarité » ou de l'écocitoyenneté. Une présentation vidéo de chaque projet sera effectuée à partir des tablettes. Ces vidéos seront ensuite diffusées sur les sites des circonscriptions, sur l'ENT et sur le site de la Ville de Marseille.

Monsieur FORTOUL remercie ce groupe de travail pour avoir pris en compte l'aspect collectif, d'équipe et collaboratif, valeurs essentielles et porteuses pour les élèves.

Monsieur HUGUET précise que ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale avec un mode de gouvernance différent et la mise en place de commissions avec les différents partenaires de l'école.

C'est de cette manière que sera effectuée dans un deuxième temps la suite de la réflexion sur le prix.

Il souligne l'importance du dispositif « **Le prix du livre jeunesse** » qui favorise le goût de la lecture et qui fait appel à un véritable partenariat avec les acteurs locaux.

b) *le soutien à l'action éducative*

Pour les **ateliers du goût** qui auront lieu durant la semaine nationale du goût en octobre 2021, Monsieur HUGUET souhaite donner plus d'ampleur et pour cela, les déplacer dans un autre lieu à définir, afin d'accueillir un plus grand nombre d'élèves.

Concernant les projets, Monsieur HUGUET affirme sa volonté de réorienter l'utilisation des fonds réservés aux **projets d'action éducative**, avec une enveloppe augmentée de 80% qui permettra de les financer de manière significative, ainsi que de rééquilibrer la répartition en faveur des écoles situées en réseaux d'éducation prioritaire (REP). Il souligne l'importance de respecter cet équilibre, de par la vocation sociale de la Caisse des Écoles.

Ainsi, les barèmes ci-après sont prévus :

211370

17

- les séjours

- 17 euros par jour et par élève des écoles hors REP

- 22 euros par jour et par élève des écoles situées en REP

Cette participation ne pourra pas être supérieure à 50% du coût total du séjour.

Pour l'appel, le barème était de 15€ par élève et par séjour quelle que soit la durée du séjour.

- les projets sur l'année scolaire

- 50 euros par élève et participation limitée à 60% du coût du projet pour les écoles en REP ou à 40% du coût du projet pour les écoles hors REP.

Il est décidé de mettre en place une commission de validation des projets autres que les séjours. Elle siégera au minimum 1 fois par an. Elle sélectionnera les dossiers retenus et fixera le montant du financement accordé au projet.

Enfin, l'enveloppe des transports pour sorties à caractère pédagogique sera réservée à une **action pédagogique et/ou des transports**. Monsieur HUGUET souhaite maintenir le niveau de financement de 250 euros par classe auquel ont été rajoutés 250 euros par école, pour permettre aux enseignants d'utiliser ces fonds au bénéfice des enfants. Si les sorties ne peuvent pas avoir lieu, les enseignants peuvent faire venir dans l'école, un artiste, un spectacle, une ferme pédagogique...

c) les actions diverses

La Caisse des Écoles renouvelle ses aides pour le départ des élèves en **classes de mer** organisées par la Ville de Marseille.

Monsieur HUGUET précise que le budget de fonctionnement a augmenté de 16% en 2021 par rapport à 2020.

Par ailleurs, la gratuité annoncée par la Métropole Aix Marseille pour les transports RTM des élèves des écoles primaires publiques, aura un impact sur le fonctionnement de la Caisse des Écoles qui pourra affecter la dépense correspondante à l'action Pédagogique, au lieu d'acheter des tickets RTM pour se rendre sur les lieux des visites.

B) Dépenses d'investissement

L'opération « classes mobiles » lancée en 2016, arrive à son terme cette année. Toutes les écoles en REP ont été dotées de classes mobiles.

En effet cette opération d'investissement a des conséquences financières, puisque son amortissement crée une charge nette pour la section de fonctionnement soit **184 586 euros pour 2021** au détriment du financement des projets éducatifs.

Pour clôturer l'opération, des achats de tablettes pour les écoles seront effectués pour un montant de 97 548 euros. 60 000 euros serviront à financer le renouvellement annuel des licences.

Monsieur HUGUET précise que la Caisse des Écoles n'est pas le meilleur instrument pour équiper les écoles en matériel informatique et que la Caisse doit se concentrer sur son action éducative.

Il est décidé de demander le transfert l'ensemble des biens à la Ville de Marseille qui en supportera l'amortissement.

Le Trésorier précise qu'il faudra l'accord des 2 structures, définir les équipes techniques pour travailler sur le sujet et dès qu'il y a un accord de la décision politique le transfert pourra avoir lieu courant 2021, y compris pour les acquisitions de cette année.

RECETTES

A) Recettes de fonctionnement

a) La subvention de la Ville

La subvention de la Ville de Marseille est diminuée de 500 000 euros pour 2021 et s'élève donc à 802 000,00 euros.

Cette diminution n'altère pas le niveau d'action de la Caisse des écoles au vu de l'excédent restant (les actions et sorties pédagogiques n'ayant pu se tenir).

b) amortissement subvention de l'État

35 141,00 €

c) Remboursements divers

Il s'agit des sommes allouées aux écoles pour diverses actions, qui n'étant pas utilisées, sont remboursées à la Caisse des Écoles.

Pour l'année 2021, la recette est estimée à : 20 000,00 €.

B) Recettes d'investissement

a) Amortissement matériels et logiciels

184 586,32 €

b) Subvention de l'État (plan numérique)

44 000,00 €

c) FCTVA

35 238,55 €

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité

211370

16117

Monsieur HUGUET précise que la Caisse des Écoles n'est pas le meilleur instrument pour équiper les écoles en matériel informatique et que la Caisse doit se concentrer sur son action éducative.

Il est décidé de demander le transfert l'ensemble des biens à la Ville de Marseille qui en supportera l'amortissement.

Le Trésorier précise qu'il faudra l'accord des 2 structures, définir les équipes techniques pour travailler sur le sujet et dès qu'il y a un accord de la décision politique le transfert pourra avoir lieu courant 2021, y compris pour les acquisitions de cette année.

RECETTES

A) Recettes de fonctionnement

a) La subvention de la Ville

La subvention de la Ville de Marseille est diminuée de 500 000 euros pour 2021 et s'élève donc à 802 000,00 euros.

Cette diminution n'altère pas le niveau d'action de la Caisse des écoles au vu de l'excédent restant (les actions et sorties pédagogiques n'ayant pu se tenir).

b) amortissement subvention de l'État

35 141,00 €

c) Remboursements divers

Il s'agit des sommes allouées aux écoles pour diverses actions, qui n'étant pas utilisées, sont remboursées à la Caisse des Écoles.

Pour l'année 2021, la recette est estimée à : 20 000,00 €.

B) Recettes d'investissement

a) Amortissement matériels et logiciels

184 586,32 €

b) Subvention de l'État (plan numérique)

44 000,00 €

c) FCTVA

35 238,55 €

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité

**IV : Approbation du barème relatif aux actions pédagogiques
délibération n°2021/05**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**V : Approbation du barème des financements alloués pour l'achat de
livres de bibliothèque délibération n°2021/06**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VI : Approbation du barème des financements alloués pour les projets
d'action éducative délibération n°2021/07**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VII : Approbation du barème relatif au Prix du Livre Jeunesse
délibération n°2021/08**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VIII : Approbation du barème relatif aux secours attribués pour les
départs en classes de mer délibération n°2021/09:**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**IX : mise en place d'une commission de validation des Projets d'Action
Educative délibération n°2021/10 :**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président clôt la séance à 10h.

L'ensemble de ces documents peut être consulté au siège de la Caisse des Écoles 40
Rue Fauchier -13002 Marseille, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

LE PRÉSIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ÉCOLES

211370

17117

**IV : Approbation du barème relatif aux actions pédagogiques
délibération n°2021/05**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**V : Approbation du barème des financements alloués pour l'achat de
livres de bibliothèque délibération n°2021/06**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VI : Approbation du barème des financements alloués pour les projets
d'action éducative délibération n°2021/07**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VII : Approbation du barème relatif au Prix du Livre Jeunesse
délibération n°2021/08**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**VIII : Approbation du barème relatif aux secours attribués pour les
départs en classes de mer délibération n°2021/09:**

Le barème est adopté à l'unanimité.

**IX : mise en place d'une commission de validation des Projets d'Action
Educative délibération n°2021/10 :**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président clôt la séance à 10h.

L'ensemble de ces documents peut être consulté au siège de la Caisse des Écoles 40
Rue Fauchier -13002 Marseille, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

LE PRÉSIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ÉCOLES